



**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**



GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



CHARGE.E DE MISSION ANIMATION DU DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE L'INTERDEPARTEMENTAL GERS TARN-ET- GARONNE

CONTEXTE

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Les PETR Pays Portes de Gascogne et Garonne Quercy Gascogne bénéficient du label coopèrent sur un contrat Territoire d'industrie—depuis 2019—et viennent de renouveler leur candidature auprès de ses partenaires (Etat, Région, Banque des territoires principalement) sur la base d'un premier travail engagé début 2023 via l'accompagnement de l'AMI Rebond industriel.

Ces deux territoires se situent sur deux départements, une partie du Gers et une partie du Tarn-et-Garonne. 11 communautés de communes forment ces deux territoires.

Cet espace interdépartemental se caractérise par la surreprésentation du secteur industriel dans le tissu économique :

- la part des emplois dans l'industrie atteint 12,9 % contre 10% pour la Région Occitanie (Observatoire des territoires ANCT 2019)
 - la part de l'emploi salarié dans l'industrie, 7,9 %, est également supérieure à la moyenne régionale (7%).
- Cette coopération territoriale s'est construite sur les 2 filières phares économiques : l'aéronautique et l'agro-alimentaire.

Pour la 2eme génération du dispositif Territoire d'industrie de 2023 à 2027, les priorités nationales fixées par l'Etat sont de :

- Lever les freins au recrutement
- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation
- Mobiliser un foncier industriel adapté.

Le territoire de l'interdépartementale s'est quant à lui doté d'un plan d'action en 4 axes :

Axe 1 – Animation territoriale du dispositif

Axe 2 – Renforcer les liens entreprises/formations/jeunes actifs

Axe 3 – Anticiper et accompagner les industriels aux grandes évolutions sectorielles

Axe 4 – Renforcer la structuration des filières agroalimentaires et cosmétiques en local

OBJECTIF GENERAL DU POSTE

Le Territoire d'industrie interdépartemental 32/82 vient d'être retenu pour conduire la 2^e phase sur 2023-2027. Le chef de projet anime et assure le déploiement du programme sur le territoire «Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne», au bénéfice de l'ensemble des intercommunalités regroupées dans le périmètre labellisé « Territoires d'industrie », en travaillant notamment à la définition, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'actions opérationnel en matière de reconquête industrielle, sous l'impulsion du binôme élu-industriel du territoire et en lien avec les instances de gouvernance locale et régionale du T.I 32/82.

Il contribue au développement de projets notamment collectifs au sein du territoire, en particulier sur les priorités nationales du programme (compétences, foncier, transition écologique et énergétique, innovation) adaptées aux problématiques locales. Il participe au déploiement territorialisé des orientations nationales de l'industrie verte (France Nation Verte, France 2030) et des priorités régionales de développement économique (SRDEII) sur son périmètre, en facilitant la détection de projets et leur accélération par la mobilisation de l'offre de service Territoires d'industrie (conseil, ingénierie, financements).

De par sa connaissance fine de l'écosystème industriel local et de son positionnement, il est l'interlocuteur technique privilégié des partenaires du programme (Etat, Région, opérateurs...), ainsi que l'interface entre les pouvoirs publics et les entreprises du territoire, en lien avec le binôme élu-industriel. Il participe aux actions d'animation de la communauté Territoires d'industrie et de promotion du programme aux différents niveaux (local / régional / national).

MISSIONS

- Développer une expertise fine de l'écosystème industriel territorial et de ses enjeux (atouts, faiblesses, anticipation des grandes transitions, filières d'avenir...).
- Organiser et participer aux réunions d'animation du réseau et de pilotage de la démarche (notamment un comité de pilotage au niveau local) sous l'impulsion du binôme élu-industriel ;
- Coordonner la définition et l'actualisation du plan d'actions du Territoire d'industrie, en mobilisant les réseaux ressources (diagnostic, analyse des besoins, concertation, ateliers techniques, groupes de travail thématiques, appui méthodologique à la rédaction des fiches actions...);
- Assurer la mise en œuvre et le suivi de l'avancement du plan d'actions, en facilitant la constitution de partenariats entre acteurs (aide à la décision auprès des collectivités, accompagnement des industriels...) et la mobilisation du panier de services et des partenaires du programme (conseil et études, ingénierie, financements...);
- Être force de proposition dans la définition de projets collectifs en matière de compétences, transition écologique et énergétique, économie circulaire le développement de filières d'avenir et d'actions structurantes pour le territoire ;
- Assurer une veille et sensibiliser les porteurs de projets sur les dispositifs nationaux (notamment France 2030), régionaux et locaux en faveur du soutien industriel et contribuer à l'accompagnement des projets, au montage des dossiers et à la recherche de financements ;
- Etablir un reporting régulier de l'avancée de la démarche sur le territoire et participer à son évaluation, notamment auprès des interlocuteurs régionaux et de la direction nationale du programme ;
- Promouvoir et communiquer sur le programme et ses réalisations de manière large, en contribuant notamment à diffuser l'offre de services du programme dans le territoire ;
- Participer aux actions d'animation de la communauté Territoires d'industrie (séminaires, masterclass, assemblée générale, etc.) aux niveaux régional et national.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Contrat D'objectif Territorial signé entre le Pays Portes de Gascogne et l'ADEME et notamment les objectifs relatifs à l'écologie industrielle et au développement des énergies renouvelables
- Préparer et participer à la commission économie sous la direction du président de la commission.
- Participer et collaborer aux sujets transverses portés par les PETR
- Participer à des évènements en représentation des PETR

PROFIL ET COMPETENCES

Savoirs :

- Connaissance de l'environnement de l'État et des collectivités territoriales, et des politiques territoriales
- Des démarches partenariales et du secteur industriel ;

Savoir-faire :

- Conduite et management de projets ;
- Capacités d'animation et de négociation ;
- Aptitudes à la communication écrite et orale ;
- Capacités d'analyse et de synthèse ;
- Maîtrise des outils bureautiques et numériques ;

Savoir-être :

- Sens du service public ;
- Rigueur,
- Organisation et disponibilité ;
- Capacité d'initiative et force de proposition ;
- Qualités relationnelles et intérêt pour le travail en équipe ;

PROFIL RECHERCHE

- Niveau Bac+5 / Formation en aménagement et développement territorial, développement économique, urbanisme et habitat, finances locales
- Expérience >2/3 ans demandée, notamment pour l'animation de démarches collectives
- Intérêt prononcé pour le développement de coopérations territoriales en matière de réindustrialisation et de transition écologique et environnementale.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI / D'ÉVALUATION :

- Définition, actualisation, mise en œuvre, suivi et évaluation d'un plan d'actions opérationnel ;
- Diffusion de l'information / sensibilisation / accompagnement de porteurs de projets, notamment en lien avec France 2030 ;
- Développement de projets collectifs, notamment en matière de transition écologique et énergétique et de compétences ;
- Reporting régulier, mise en réseau et lien étroit avec les acteurs locaux et partenaires (intercommunalités, industriels, Etat (délégation aux Territoires d'industrie), Région, opérateurs).

NATURE DU CONTRAT ET STATUT

- Emploi non permanent en Contrat de projet d'un 1 an dans la limite d'une durée de trois ans.
- Base horaire : Temps complet 1 607h annuelles
- Cycle de travail proposés (37h ou 38h) avec ARTT
- Possibilité de travailler sur 4.5 jours semaine
- Télétravail : jusqu'à 2 jours par semaine
- Rémunération : Statutaire, régime indemnitaire, CNAS, Participation employeur Santé et Prévoyance, Tickets restaurants.
- Agent sous l'autorité du Président du PETR, et sous la responsabilité des coordinatrices Julie Fleuriault et Aurélie Bégou.

- Lieu de travail : Poste localisé au siège du PETR Pays Portes de Gascogne – 85 rue Nationale 32200 Gimont ; déplacements fréquents sur le territoire inter-départemental.
- Déplacements : Des véhicules de service sont à disposition des agents. Permis B et véhicule indispensables
- Réunions et horaires parfois décalés
- Poste à pourvoir dès que possible

CONTACT POUR CANDIDATER

- Candidature (lettre + CV) à retourner au Président du PETR Pays Portes de Gascogne par email : petr@paysportesdegascogne.com **jusqu'au 23 août 2024 en précisant l'intitulé du poste.**
- **Des entretiens sont à prévoir première quinzaine de septembre.**